

Motion

« Pour un Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes renforcé et pérennisé »

Nous, membres du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes - représentant.e.s d'associations, personnalités qualifiées, universitaires, élu.e.s, haut.e.s fonctionnaires -, réuni.e.s en Assemblée plénière le 17 décembre 2015, souhaitons, au terme du 1^{er} mandat 2013-2015 du HCEfh, adresser unanimement les messages suivants au Gouvernement et à la représentation nationale :

1. Face aux inégalités structurelles qui persistent entre les femmes et les hommes, les gouvernements successifs mènent en France depuis plus de 40 ans des politiques visant l'égalité de droits entre les sexes. En 2012, une impulsion forte a été donnée en faveur des droits des femmes et de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement a réactivé ou mis en place de nouveaux instruments venant conforter la double approche de l'égalité (l'*approche spécifique* – via des mesures positives en faveur des femmes - et l'*approche intégrée* pour couvrir toutes les politiques publiques) : retour d'un ministère dédié, volet systématique « égalité femmes-hommes » dans les études d'impact des projets de loi, nomination de haut.e.s fonctionnaires à l'égalité dans chacun des ministères, et de référent.e.s égalité dans chacun des cabinets ministériels, réactivation du comité interministériel aux droits des femmes qui établit pour chaque ministère une feuille de route annuelle.
2. Dans ce nouveau contexte, le HCEfh a été créé par le Président de la République et installé par le Premier ministre le 8 janvier 2013 pour exercer quatre missions : *concerter, évaluer, proposer* et enfin *informer* via l'animation du débat public. De par son organisation même en cinq commissions sectorielles - parité, santé, violences, stéréotypes, international - le Haut conseil revendique une approche transversale. Il reprend ainsi les missions de précédentes instances, en premier lieu l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes, ainsi que de la Commission nationale contre les violences faites aux femmes et la Commission sur l'image des femmes dans les médias.
3. Au terme du premier mandat 2013-2015, les résultats sont, nous le pensons, reconnus dans des cercles de plus en plus larges. Le HCEfh s'est rapidement installé comme une instance « originale » dans le paysage institutionnel. Huit rapports de prospective et d'évaluation, neuf avis, un plaidoyer de haut niveau, deux études et deux guides ont été produits grâce au travail considérable de ses cinq commissions.
4. Nous avons en effet formulé un certain nombre de propositions dans le cadre de chantiers ouverts par le Gouvernement ou les parlementaires, et par ailleurs été force d'impulsion sur une série de sujets majeurs pour les droits des femmes. Ce fut notamment le cas pour :
 - l'accès au droit à l'IVG sur internet comme dans les territoires ;

- l'émergence du concept d'éga-conditionnalité des financements publics au service de la lutte contre les stéréotypes de sexe, et l'outillage pratique pour une communication publique non sexiste ;
 - la prise en compte des inégalités femmes-hommes dans la réforme du droit d'asile ;
 - l'évaluation de la mise en oeuvre des lois dites de parité lors des élections municipales et communautaires, européennes et sénatoriales de 2014 ;
 - la mise en débat public du phénomène de harcèlement sexiste et violences sexuelles dans les transports en commun et sa prise en compte par un plan gouvernemental ;
 - la prise en compte des inégalités renforcées entre les sexes dans les territoires fragilisés par la politique de la ville et la politique des ruralités ;
 - le plaidoyer partagé pour soutenir et compter avec les femmes actrices de la lutte contre le dérèglement climatique dans l'accord de Paris issu de la COP 21.
5. Tout notre travail – bénévole rappelons-le – a été possible grâce à notre engagement collectif, dans un contexte marqué par un statut et des moyens quasiment inchangés par rapport aux trois postes « équivalent temps plein » affectés au feu Observatoire de la Parité, dont le périmètre était infiniment moindre que celui du HCE.
6. Il nous apparaît souhaitable qu'il y ait une juste adéquation entre les missions confiées à notre Haut conseil, et les moyens humains et financiers dévolus pour y répondre. La question des droits des femmes et de l'égalité entre les sexes est aujourd'hui une politique publique à part entière. 20 ans après la création de l'Observatoire de la Parité et 3 ans après la création du Haut Conseil à l'Egalité, notre institution doit disposer d'un statut propre et de moyens humains et financiers à la hauteur des missions qui lui sont confiées. C'est une question d'efficacité des politiques publiques comme de reconnaissance de l'importance accordée aux droits des femmes.
7. C'est ainsi que, solennellement, **nous demandons que dans les prochains mois que la perennité du HCEfh soit assurée par son inscription dans la loi. Cela devra également permettre d'asseoir la légitimité de son champ d'expertise et de reconnaître explicitement le caractère indépendant de ses travaux. Enfin, un rattachement fonctionnel exclusif auprès du Premier ministre aurait tout son sens eu égard à la transversalité de notre domaine d'expertise, et faciliterait le fonctionnement quotidien de l'instance.**

A Paris, le 17 décembre 2015